

Question avec demande de réponse orale O-000035/2016

à la Commission

Article 128 du règlement

Françoise Grossetête, Mairead McGuinness, Esteban González Pons

au nom du groupe PPE

Matthias Groote, Pavel Poc, Nicola Caputo, Soledad Cabezón Ruiz

au nom du groupe S&D

Julie Girling, Bolesław G. Piecha

au nom du groupe ECR

Gerben-Jan Gerbrandy, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Beatriz Becerra Basterrechea

au nom du groupe ALDE

Kateřina Konečná, Stefan Eck, Eleonora Forenza, Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan,

Miguel Urbán Crespo, Lola Sánchez Caldentey, Barbara Spinelli, Josu Juaristi Abaunz, Fabio

De Masi, Jiří Maštálka, Merja Kyllönen, Ángela Vallina, Paloma López Bermejo, Patrick Le

Hyaric, Tania González Peñas, Xabier Benito Ziluaga, Marisa Matias

au nom du groupe GUE/NGL

Bas Eickhout, Jill Evans

au nom du groupe Verts/ALE

Piernicola Pedicini, Eleonora Evi, Marco Affronte, David Borrelli, Marco Zullo, Rosa D'Amato,

Fabio Massimo Castaldo, Isabella Adinolfi, Laura Ferrara, Tiziana Beghin, Rolandas Paksas,

Peter Lundgren, Tim Aker, William (The Earl of) Dartmouth, John Stuart Agnew

au nom du groupe EFDD

Objet: Thalidomide

En 2015, la Commission a fêté le cinquantième anniversaire du premier acte législatif pharmaceutique européen destiné à garantir la sécurité des médicaments. Le drame de la thalidomide fut l'une des raisons premières de la mise en place de la législation communautaire en matière pharmaceutique, laquelle, renforcée depuis lors, a pour objet de garantir que les médicaments mis sur le marché répondent à des normes strictes de qualité et de sécurité sanitaire. En Europe, le droit de l'Union en matière de médicaments est donc intrinsèquement lié à cette tragédie.

À la fin des années 50 et au début des années 60 du XX^e siècle, la thalidomide servait à soulager les nausées matinales chez la femme enceinte, mais aussi les maux de tête, les insomnies et les rhumes. Or, il s'est avéré que ce médicament, commercialisé dans divers pays européens pendant plusieurs années, avait de redoutables effets secondaires pour les femmes enceintes, qui mettaient au monde des enfants atteints de malformations congénitales. Ce drame a touché plusieurs États membres, où ses victimes recherchent toujours une solution propre à leur permettre de faire face aux frais liés à leur pathologie et à leur état de santé, qui s'aggravent au fil des ans.

Dans ces conditions, la Commission peut-elle préciser ce que fait l'Union européenne, et ce qu'elle compte faire, pour apporter aux victimes de la thalidomide et à leurs familles une aide utile et un accompagnement efficace? Sachant que la thalidomide était prescrite dans plusieurs pays européens, n'estime-t-elle pas qu'il serait opportun d'instituer, au niveau européen, un dispositif général permettant à tous les citoyens européens subissant les conséquences de la thalidomide de bénéficier d'une indemnisation comparable, quel que soit leur État membre d'origine?

Dépôt: 29.2.2016

Transmission: 2.3.2016

Echéance: 9.3.2016